



Poney-Club & Centre Equestre DE SURESNES



suresnes@equivil.fr



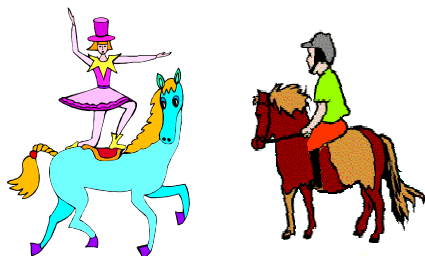
equivil.fr

Chemin des Poneys, 92150 Suresnes 06 37 93 93 93 ☎ 01 40 99 93 93

gestion : Poclas, 22 Grande rue 95460 Ezanville, equivil@equivil.fr, N° intracommunautaire FR 95 320 877 418 00014

2018 / 2019

Bienvenue au club



Les poneys et
les chevaux
vous attendent
pour découvrir
l'équitation et le
monde du
cheval.

RENDEZ-VOUS CAVALIER

Prénom/Nom :

Heure : Jour :

COTISATION EQUIVIL+LICENCE FFE+ASSURANCE

46€. A régler une fois par an

ASSOCIATION SURESNOISE D'EQUITATION

adhésion : Suresnois : 15€, autres : 25 € par chèque à ASE

FORFAIT AUTOMNE-HIVER 22 SEANCES

- du lundi 3 septembre au dimanche 21 octobre
- du lundi 5 novembre au dimanche 30 décembre
- du lundi 7 janvier au dimanche 24 février

poussin: 462 € poney: 484 € cheval: 550 €

FORFAIT HIVER PRINTEMPS 14 SEANCES

- du lundi 11 mars au dimanche 21 avril
- du lundi 6 mai au dimanche 30 juin 2019

Poussin: 294 € Poney: 308 € Cheval: 350 €

FORFAIT + TROIS SAISONS 36 séances

Poussin : 648 €, Poney : 684 €. Cheval : 810 €

**Voir notre offre « poney découverte » sur
www.equivil.fr**

OPTION ANNULATION

Option pour le remboursement suite pour arrêt définitif +100€

SPECIAL DECOUVERTE pour groupe

Forfait horaires scolaires comprenant 10 séances par trimestre

Tarifs pour le groupe : Poneys: 840 € Cheval: 970 €

LES TARIFS comprennent sur facture détaillée:

L'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA
et l'encadrement équestre à 20% de TVA

REGLEMENT par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E S ou Centre Equestre de Suresnes

RECU POUR REGLEMENT D'EQUITATION

Prénom/Nom de la personne ayant réglée:

Mode de règlement :

Montant :

Vous avez été accueilli et votre règlement a été encaissé par :



Poney-Club & Centre Equestre DE SURESNES

Horaires prévisionnels des séances :
Consulter le Planning des séances sur equivil.fr

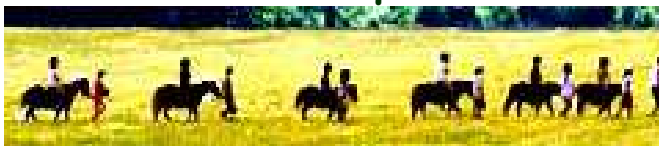
Plein d'activités le dimanche et à toutes les vacances

Séance découverte, passage des galops,
animations, promenades, compétitions,
à vivre en famille ou entre amis.

Tout sur www.equivil.fr &

Retrouvez-nous sur
facebook 
suresnes-equivil

Séjour en Sologne Spécial 6/14 ans à chaque vacance



à la ferme d'Otefond

Stage équestre en pleine nature pour
progresser + équitation en extérieur qui
développe la confiance en soi et sa
volonté de réussir. Parcours de campagne
qui améliore son équilibre et son savoir-
faire. Séjour à la ferme qui apprend la
vraie vie à la campagne avec les
animaux.

Aller et retour

Paris Porte Maillot inclus.

Renseignements et inscriptions au club
ou au secrétariat:

22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur www.equivil.fr « Otefond »

☎ 02 54 83 86 69 ✉ otefond@equivil.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- Le port d'un casque protecteur et conforme aux normes en vigueur est obligatoire pour monter à cheval.
- Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation.
- il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
- La durée des leçons est d'environ 50 minutes.
- Les leçons sont payées au prorata du forfait en cours lors du rendez-vous.
- L'annulation d'une inscription prise en juin devra être faite par écrit avant le 1er septembre suivant.
- Hors l'option annulation, la cotisation, le forfait et autres prestations réservées ne sont en aucun cas remboursables, même en cas de désistement ou de force majeure indépendante du centre équestre.
- Les séances non effectuées à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
- En cas de fermeture du club pour cause de force majeure, intempéries, etc..., des solutions de remplacements seront proposées
- A la fin du forfait, le rendez-vous est automatiquement supprimé.
- les conditions de participation aux compétitions sont affichées au club.
- Tout accident survenant hors des séances ou à une personne non inscrite ne saurait incomber au club.
- Les chiens sont interdits dans l'enceinte du club.
- il est interdit de fumer dans l'ensemble des installations équestres

**Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité
Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club**